



**COMPTES COMBINÉS 2021**

**du Groupe GAMEST**

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes :

- **GAMEST**  
6 boulevard de l'Europe – BP 3169  
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**  
8 avenue Louis Jourdan – BP 158  
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**  
6 boulevard de l'Europe – BP 3169  
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**  
5 rue Etroite  
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**  
6 boulevard de l'Europe - BP 3169  
68063 MULHOUSE CEDEX
- **LA BRESSE Courtage**  
BP 158  
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**  
39 rue du Jourdil  
74960 CRAN GEVRIER
- **SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE**  
32 rue de la Préfecture  
21000 DIJON
- **ESTASSUR COURTAGE**  
16 rue Stanislas  
68000 COLMAR

- **LA BRESSANE**  
94 Grande Rue  
01380 BAGE-LE-CHATEL
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**  
3 Passage de l'Hôtel de Ville  
68100 MULHOUSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**  
78 Faubourg des Vosges  
68804 THANN CEDEX
- **SMAB Courtage**  
32 Rue de la Préfecture  
21000 DIJON
- **SARL GMA (Gilles Moreau Assurances)**  
8 Rue de Lyon  
01800 MEXIMIEUX
- **AFFINEO'Assur**  
4 Avenue Raymond Sarbach  
01400 Chatillon Sur Chalaronne
- **SCI SAINTMIBARE**  
301 Grande rue  
01400 NEUVILLE LES DAMES

\*\*\*\*\*

## RAPPORT DE GESTION

### du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST

#### formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

### Une activité soutenue

Dans l'ensemble, les Mutuelles de l'Union ont fait preuve d'un dynamisme commercial reposant principalement sur le développement des Partenariats avec des Courtiers Grossistes mais aussi sur le développement du portefeuille en direct. Les résultats techniques sont au rendez-vous pour sept des neuf mutuelles composant l'Union.

- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** a continué sa politique de diversification et a enregistré une progression de **1.18 %** de son encaissement qui s'établit à **23 333 K€** au 31/12/2021. L'évolution positive est réduite de par l'arrêt progressif de certains Partenariats Auto malussés et Hôtel.
- **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** voit son encaissement évoluer fortement (**+24.17 %** par rapport à 2020) et s'établit à **32 511 K€** au 31/12/2021. L'évolution est exclusivement portée par les Partenariats avec les courtiers grossistes puisque sur le portefeuille de base la mutuelle réduit son encaissement de **1.30 %**.
- **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar** voit son encaissement augmenter légèrement de **1.21 %** et s'établit au 31/12/2021 à hauteur de **2 638 K€**.
- **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, continue ses efforts de souscription, son encaissement s'élève à **1 350 K€** en progression de **9.1 %**.
- **La Mutuelle de Bourgogne** voit son portefeuille diminué de **7.9 %** à **8 852 K€**. Sur 2021, l'encaissement des Partenariats a fortement diminué du fait notamment de l'arrêt définitif de 2 d'entre eux (- 3.70 %), sur le portefeuille de base la progression est importante et similaire à 2020 (+15.10 %).
- **La Bressane**, présente un encaissement de **4 101 K€** en progression de **10.64 %**, permis notamment grâce à la poursuite de la reconquête de son ancien Sociétariat qui n'avait pas, au départ, suivi le changement de la Bressane, et l'ouverture de codes Courtage.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 361 K€** en diminution de **3.13 %**.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **2 160 K€** en progression de **5.69 %** porté par le développement d'un produit de niche.
- **La Mutuelle Affinéo**, pour sa première année au sein du GAMEST, présente un encaissement de **1 829 K€** en **légère régression par rapport à 2020 (-0.54 %)**.

Les autres Produits d'exploitation sont constitués des ressources générées par les autres activités annexes des structures du Groupe. Ils s'élèvent à **1 494 K€**, ils progressent de **13.98 %** par rapport à 2020 notamment du fait de l'entrée dans le périmètre d'une nouvelle mutuelle.

**Sur le Plan Financier**, l'année peut être qualifiée de satisfaisante, compte tenu du contexte des marchés financiers européens et internationaux, avec un produit net rendu de **1 816 K€** en amélioration de **69 %** par rapport à 2020.

## Des résultats suffisants mais qui restent volatiles

Ces résultats obtenus depuis quatre années ont renforcé, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union. On peut cependant noter le résultat déficitaire d'une mutuelle principalement lié à la non-rentabilité de certains Partenariats avec des Courtiers grossistes qui feront l'objet de redressement ou d'arrêt dès 2022.

Le GAMEST et des Mutuelles adhérentes sont ainsi armées pour continuer à adapter leur modèle aux nouvelles contraintes et enjeux.

Le Groupe va ainsi poursuivre sa transformation afin d'être toujours plus solide et performante : des plans d'actions visent ainsi à améliorer sa compétitivité, assurer son développement et rechercher continuellement la satisfaction de ses sociétaires.

Cette volonté s'est traduite dès septembre 2018 avec le lancement du projet « GAMEST Excellence ». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre, d'ici quelques années, les meilleurs standards du marché en termes de qualité client. Une revue en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de premiers chantiers structurants visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité : déploiement d'un Service externalisé de Protection Juridique dédié aux Professionnels, lancement de la digitalisation des sinistres dommages aux biens, mise en place d'une GED plus dynamique, mise en place d'un Service « Audit des Délégués »...

La démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des métiers de l'Union.

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **24 535 K€**, en net augmentation par rapport à 2020. En termes de taux, elles représentent 30.62 % de l'encaissement hors PREC soit un ratio en légère diminution par rapport à 2020 (30.78%).

La maîtrise de nos charges reste au cœur de nos préoccupations, afin d'en diminuer l'impact, notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures.

Le **Ratio Combiné** net 2021 s'établit à **98.14 %** en dégradation de plus de 12 points par rapport en 2020.

Le résultat bénéficiaire net combiné part Groupe s'établit en 2021 à **1 889 K€** (4 832 K€ en 2020).

Ces résultats ont ainsi permis le renforcement de 4.3 % des fonds propres du GAMEST, qui atteignent, aujourd'hui, un montant de **31 492 K€**.

Les fonds propres combinés s'améliorent également de plus de 4.78 % pour atteindre **56 271 k€** au 31.12.2021, cette amélioration provenant du résultat 2021 mais également de l'adhésion d'Affinéo'Assur et de la reprise de ses fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit 926 k€.

## Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

En revanche, sur le plan international, on notera néanmoins le conflit entre la Russie et l'Ukraine depuis février 2022 qui perturbe l'économie européenne. Cette guerre aura pour conséquence un probable ralentissement de la croissance de la zone euro, associé à une inflation nettement plus élevée que prévu. Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), le conflit aura un impact important sur l'activité économique et l'inflation, par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la perturbation du Commerce international et la confiance.

Les risques que l'Union Européenne soit sévèrement touchée, ont considérablement augmenté ces dernières semaines. Les experts tablent notamment sur une croissance de 3,7 %, contre les 4,2 % qu'annonçaient les dernières projections. La hausse des prix devrait atteindre 5,1 % contre 3,2 % prévus jusqu'ici. Les conséquences pour les organismes d'assurance risquent d'être ressenties plus particulièrement sur les rendements des Placements financiers et le coût des réparations en cas de sinistre.

Cette invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition du GAMEST conduisent à un impact financier non significatif.

**Eric PICARD**, Directeur Général



**Benoît STURNY**, Président du Conseil d'Administration



## COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31 DECEMBRE 2021

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Autres activités	Total 2021	RAPPEL 2020
Primes émises	79 200		79 200	72 489
Variations des primes non acquises	- 3 726		- 3 726	749
<b>Primes acquises</b>	<b>75 474</b>	-	<b>75 474</b>	<b>73 238</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		790	790	809
Autres produits d'exploitation	1 494		1 494	1 311
Produits financiers nets de charges	1 803	13	1 816	1 077
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS</b>	<b>78 771</b>	<b>803</b>	<b>79 574</b>	<b>76 434</b>
Charges des prestations d'assurance	- 67 319		- 67 319	- 38 598
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	12 787		12 787	- 11 564
Charges des autres activités		- 1 556	- 1 556	- 1 617
Charges de gestion	- 20 275		- 20 275	- 18 145
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES</b>	<b>- 74 806</b>	<b>- 1 556</b>	<b>- 76 362</b>	<b>- 69 924</b>
<b>RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>3 965</b>	<b>- 753</b>	<b>3 212</b>	<b>6 510</b>
Produits non techniques	23		23	0
Résultat exceptionnel	92	- 11	81	- 153
Participation des salariés	-		-	-
Variation des impôts différés	22	55	33	13
Impôt sur les résultats	- 1 235	- 4	- 1 239	- 1 193
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES</b>	<b>2 667</b>	<b>- 557</b>	<b>2 110</b>	<b>5 177</b>
Dotation amortissement fonds de commerce			- 216	- 194
Provision dépréciation fonds de commerce			-	- 222
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES</b>			<b>1 894</b>	<b>4 761</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>			<b>5</b>	<b>- 71</b>
<b>RESULTAT NET (PART GROUPE)</b>			<b>1 889</b>	<b>4 832</b>

## BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2021

### ACTIF

Chiffres en K€

	2021	RAPPEL 2020
<b>- ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>1 310</b>	<b>1 084</b>
- Dont écarts d'acquisition	280	24
<b>- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE</b>	<b>97 432</b>	<b>90 711</b>
- Terrains et constructions.....	7 553	6 303
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.....		
- Autres placements.....	89 878	84 407
<b>- PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC</b>		
<b>- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>90 292</b>	<b>65 213</b>
<b>- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE</b>	<b>9 524</b>	<b>8 810</b>
<b>- AUTRES CREANCES</b>	<b>2 355</b>	<b>755</b>
<b>- AUTRES ACTIFS</b>	<b>9 668</b>	<b>13 740</b>
- Autres immobilisations financières.....	6	6
- Immobilisations corporelles.....	1 120	990
- Autres.....	8 542	12 744
<b>- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>979</b>	<b>1 151</b>
- Frais d'acquisition reportés.....	789	991
- Autres.....	190	160
<b>- DIFFERENCES DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>211 560</b>	<b>181 464</b>

## BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2021

### PASSIF

Chiffres en K€

	2021	RAPPEL 2020
<b>- CAPITAUX PROPRES PART GROUPE</b>	<b>56 271</b>	<b>53 702</b>
- Capital social ou fonds équivalents.....	24 029	22 846
- Primes.....		-
- Réserves et résultat combinés.....	32 242	30 857
- Autres.....		-
		-
		-
<b>- INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>15</b>	<b>64</b>
		-
<b>- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>133 323</b>	<b>104 254</b>
- Provisions techniques vie.....		-
- Provisions techniques non vie.....	133 323	104 254
		-
<b>- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC</b>		-
		-
<b>- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES</b>	-	-
<b>- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>396</b>	401
		-
<b>- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS</b>	<b>1 834</b>	1 870
		-
<b>- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE</b>	<b>6 625</b>	9 444
		-
<b>- AUTRES DETTES</b>	<b>12 864</b>	11 474
		-
<b>- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>232</b>	385
		-
<b>- DIFFERENCES DE CONVERSION</b>	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>211 560</b>	<b>181 464</b>

**Engagement Hors Bilan**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Engagements reçus	5 000 000	5 000 000
Engagements donnés		
- Avals, cautions et garanties de crédits	320 000	40 000
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	6 172 509	6 218 677
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	59 662 639	63 250 581

# ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2021

## I. POINT COVID 19

A l'identique de 2020, il n'est pas insensé de penser que les Confinements partiels/régionaux, le Télétravail et les Couvre-feux pourraient maintenir un impact positif sur certains ratios techniques comme celui du risque automobile. En effet, moins de déplacements entraîne inévitablement moins de sinistres.

En revanche, le risque lié à la poursuite de la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts récurrents imposés ou dans le cadre d'une restriction des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises, et aux différents jugements des Tribunaux sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, pourraient avoir des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il en ressort qu'un certain nombre de déclarations a été fait aux Services Sinistres des structures. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Ainsi, de tels dossiers sinistres ont/auraient plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Le stade d'un « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- A fait l'objet d'une assignation en retenant une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation raisonnable du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/sera officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités laisse également une certaine interprétation dans une telle situation.

Il convient de souligner, eu égard aux comportements de ce type de dossiers et des premiers jugements rendus par les Tribunaux au niveau du marché, que l'appréciation de la situation par le GAMEST pour l'évaluation des IBNR concernés, ne présente pas d'incohérences.

## II. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- **Gouvernance**
  - o Poursuite du projet « GAMEST Excellence », un programme de transformation dynamique afin de préparer notre organisation à faire face aux futurs challenges assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l'Excellence vis-à-vis des clients, des équipes, des partenaires.
- **Mise en place de Partenariats**
  - o Poursuite de la mise en production de Partenariats sur des niches (Auto connectée) ;
  - o Décision d'arrêt certains partenariats courtiers « grossistes » jugés non rentables (Automobile, Construction, Hôtel)

- **Métier**
  - o Poursuite des travaux sur une nouvelle GED pour gagner en productivité/agilité ;
  - o Mise en place de la digitalisation pour la gestion des sinistres de masse ;
  - o Développement d'un outil de Web Souscription.
  
- **Conformité**
  - o Travaux de mise en conformité avec les nouvelles réglementations et dispositifs réglementaires ;
  - o Déploiement d'un dispositif de pré contrôle automatique des données informatisées des Courtiers Délégués afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres.
  
  - o Monitoring des courtiers :
    - Ouverture des travaux sur le monitoring des courtiers délégués ;
    - Réalisation d'audit auprès des délégués sinistres.
  
- **Evolution du périmètre de l'Union GAMEST**
  - o Intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la Mutuelle AFFINEO'ASSUR avec un Portefeuille de plus de 1,9 M€
  
- **Retrait d'une Cédante**
  - o Décision annoncée fin avril 2021 par la SMAB de quitter le GAMEST au 31 décembre 2021. Cette décision fut d'autant plus inattendue qu'elle fut étonnamment accompagnée de réclamations indemnitaires de la part de la Mutuelle, d'un montant de 2 236 K€ comme justifié ci-après :

<b>Réclamations chiffrées</b>	
Remboursement du Fonds d'établissement versé par la SMAB au GAMEST en 2013 lors de leur intégration	600 000,00 €
Restitution du versement complémentaire à la suite de l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution	563 000,00 €
<i>Total de la couverture des engagements :</i>	<i>1 163 000,00 €</i>
Remboursement de la souscription des Certificats Mutualistes	369 000,00 €
Remboursement de la contribution de la SMAB au renforcement des fonds propres du GAMEST en 2014	315 100,00 €
Restitution de la part de la Provision Pour Egalisation (PPE)	183 700,00 €
Restitution du manque à gagner relatif au Partenariat MAM'S AMY	205 022,00 €
<b>Montant total des restitutions :</b>	<b>2 235 822,00 €</b>

Concernant ces réclamations financières, le GAMEST n'a pas souhaité donner un avis favorable estimant que ces demandes n'étaient aucunement justifiées.

De ce fait, cette position a donné lieu à une Assignation du GAMEST par la SMAB en date du 9 mars 2022.

De l'analyse d'un tel dossier, à l'appui des Statuts en vigueur et du Traité de réassurance interne, il n'est envisagé aucune indemnisation de quelle que nature que ce soit par rapport aux réclamations financières formulées par la SMAB.

Ainsi, le GAMEST juge qu'il n'y a pas lieu de provisionner un quelconque montant à cet effet.

### III. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

#### 1. Référentiel comptable

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis conformément à l'Arrêté du 29 décembre 2020, portant homologation du Règlement n° 2020-01 du 09 octobre 2020 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances.

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis, conformément aux Principes Comptables Généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en Section III du Règlement énoncé ci-dessus.

#### 2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les Sociétés d'Assurance Mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, sont considérées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'Assemblée.

### IV. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des Comptes Combinés en application de la Réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les Comptes Combinés.

Une Convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM, constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'Assurance Mutuelle, est intégré dans la combinaison des comptes. La Convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

A compter du 1er janvier 2012, la **Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne** de Dijon a rejoint l'Union. Elle est intégrée dans la combinaison des comptes.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La **SARL ESTASSUR Courtage** rejoint également le Groupe à travers le rachat de parts par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura détient 59.33% du capital, le 41.67% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

Pour rappel, le résultat de la SARL ESTASSUR n'a pas été repris dans le résultat des Comptes Combinés au 31.12.2012.

Depuis le 1er janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, ont rejoint le GAMEST. Elles sont, de ce fait, intégrées dans la combinaison des comptes.

**La SARL SMAB Courtage** créée en 2018 rejoint la combinaison à travers la participation de la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne au Capital social.

La Société Mutuelle d'Assurance de Bourgogne détient 55% du capital, les 45% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

**La SARL GMA (Gilles Moreau Assurances)** a rejoint le Groupe au travers du rachat de 89.92% des parts par la Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances » pour arriver à une détention de 100% du Capital.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, **la Mutuelle d'assurance AFFINEO'ASSUR** représentant 1.9 M€ de chiffre d'affaires a rejoint le GAMEST et est ainsi intégrée dans la combinaison des comptes.

**La SCI SAINTMIBARE** rejoint la combinaison à travers la participation de la Mutuelle d'assurance AFFINEO'ASSUR. En effet, cette dernière détient la quasi-totalité des parts de la SCI.

## V. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

### 1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
  - Le coût des « pas-de-porte » ;
  - Le coût des portefeuilles figurant au Bilan pour leur coût d'achat. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée ;  
La valorisation du fonds Estassur dans les Comptes Combinés a été basée sur des données prévisionnelles tenant compte, à la fois, d'une évolution du Chiffre d'Affaires et de la réorganisation de la structure ;
  - Le coût des logiciels informatiques.
- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIE GIGAM ou des Mutuelles. En effet :
  - Les logiciels et matériels informatiques des Mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans ;
  - Les logiciels du GIE GIGAM sont amortis sur 5 ans.

Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement. Ainsi pour chaque société de courtage, les commissions perçues dans l'année auquel est appliqué un coefficient de valorisation sont comparés au montant du fonds commercial inscrit au bilan. Une dépréciation est réalisé dès lors que cette valorisation est inférieur au cout d'achat des portefeuilles.

Le fonds commercial comprend des écarts résultants de l'intégration des sociétés de courtage et SCI détenues intégralement ou partiellement par les Mutuelles membres à savoir :

- Est Assur : un écart d'évaluation permettant de constater la juste valeur du portefeuille à la date d'entrée dans le Groupe (906 k€) et un écart d'acquisition amorti sur une durée raisonnable de 5 ans (24 k€) ;
- GMA : une différence de première combinaison a été comptabilisée à hauteur de 276 k€.

Ainsi, la valeur du fonds de commerce a été portée à 723 k€. Cependant, la survaleur dégagée a été dépréciée à hauteur de 222 k€ pour tenir compte de la survaleur acceptée à l'origine portant la valeur nette comptable de ce fonds avant amortissement à 501 k€ ;

- MAVIC : Un écart d'évaluation, faisant suite à l'acquisition des parts Est Assur, a été constaté pour un montant de 256 K€. Cet écart est également amorti sur 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur nette comptable après retraitement des éventuelles provisions.

Au 31/12/2021, la dotation aux amortissements constatée, s'établit à 216 k€ et la valeur des fonds de commerce se répartit comme suit :

	Valeur brute	Provision	Valeur nette avant amortissement	Cumul des amortissements au 31/12/2020	Valeur nette comptable
Cédante	420 551	-	420 551	129 500	291 051
Bresse Courtage	488 388	-	488 388	488 388	0
Est assur	1 329 545	-	1 329 545	1 329 545	- 0
SMAB Courtage	126 000	-	126 000	100 800	25 200
GIE GIGAM	90 000	-	90 000	54 000	36 000
GMA	723 421	- 221 925	501 496	200 599	300 898
<b>Total</b>	<b>3 177 906</b>	<b>- 221 925</b>	<b>2 955 981</b>	<b>2 302 832</b>	<b>653 149</b>

## 2. Placements immobiliers

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC n) 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des Actifs et les Règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des Actifs, sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- L'approche par composant qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un Actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble ;
- Les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des Actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'Expertises quinquennales. Entre deux expertises quinquennales, des actualisations sont réalisées au 31 décembre de chaque Exercice.

### 3. Autres Placements

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition :

- Pour les « **Titres Obligataires non-perpétuelles** », la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Sur ces « Titres », une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur n'était pas en mesure de respecter ses engagements. En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les « **Actions, OPCVM et Obligations perpétuelles** » en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.  
*Avant 2020, la moins-value était provisionnée à 100% dès qu'elle était constatée au 31/12. A compter de 2020, la moins-value n'est matérialisée que si elle revête d'un caractère durable à savoir qu'elle représente une perte potentielle de plus de 20% sur une période de 6 mois.*

Ce changement de méthode est conforme au Code des Assurances

Depuis 2014, les « **intérêts courus non échus** » comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de Placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable. En contrepartie, ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

### 4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des Conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'Assurance Mutuelle adhérentes, moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

### 5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés, ainsi que les primes acquises et non émises.

### 6. Autres Actifs

Les « Autres Actifs » se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les Actifs Corporels d'Exploitation sont inscrits à l'Actif du Bilan, pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

### 7. Comptes de régularisation Actif et Passif

Les postes « Comptes de régularisation Actif et Passif » se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et des régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur les obligations ayant été reclassées sur les lignes de Placements afférentes.

## 8. Frais d'Acquisition Reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

## 9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'Actif.

### ○ **Provisions pour primes non acquises (PNA)**

La provision pour « primes non acquises » constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine de l'échéance de cotisation ou à défaut et celle du terme du contrat.

### ○ **Provisions pour sinistre**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré d'irrecouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'Article R 331-26 du Code de Assurances, et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes, en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux Dispositions de l'Article A 331-22 du Code de Assurances

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 115,06 M€ au 31.12.2021.

### ○ **Autres provisions techniques**

#### ◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthodes statistiques et ce, globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes, servant de base au calcul, est complétée depuis 2015 des primes afférentes aux contrats à échéance 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> février de l'année à venir.

**Précision particulière :** l'assiette de calcul de la PREC constituée au 31/12/2021 ne comprend pas l'assiette relative à l'activité de la SMAB puisque cette dernière quitte le GAMEST à effet du 31 décembre 2021.

◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.  
La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2021 à 1 400 000 €.

◆ *Provision pour risques croissants*

La « provision pour risques croissants » est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

A ce titre, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de 627 K€.

◆ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des Actifs mentionnés à l'Article R 343-10, la Provision pour Risques d'Exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les Dispositions de l'Article R 332-5-1, modifié par l'Article 211 du Décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les Comptes Sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les Comptes Combinés.

## 10. Provisions pour Risques et Charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle et société combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges précisés quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les Provisions pour Risques et Charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fin de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements de l'Union vis-à-vis de ses salariés en activité, est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Les écarts actuariels sont enregistrés dans un compte de variation des provisions pour risques et charges.

La valorisation des passifs sociaux est évaluée sur la base des hypothèses suivantes :

- le mode et l'âge de départ,
- le taux d'évolution des salaires établi pour chaque entité en fonction des données moyennes,
- la table de mortalité TPG 93,
- le taux d'actualisation Taux iBoxx € Corporates AA 10+ ,
- le taux de turn-over constaté sur les 5 dernières années au niveau de l'Union,
- le taux de charges sociales employeur constaté par entité sur l'année.

Seul le GIE GIGAM qui, du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire, présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un Contrat collectif. De ce fait, la provision a été complétée dans les Comptes Combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à **73 k€**.

Au 31.12.2021, la provision cumulée pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à **261 k€**.

## 11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît, dès lors, que la valeur comptable d'un Actif ou d'un Passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité.

En revanche, en cas de situations nettes fiscales actives, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Depuis 2019, il a été décidé d'activer une partie de la fiscalité différée, à savoir : celle résultant de différences temporaires, et représentant au 31.12.2021, 396 k€ contre 363 k€ en 2020.

Par prudence, la fiscalité différée émanant de reports de déficits, n'a quant à elle pas été activée, elle s'établit au 31.12.2021 à 970 K€.

## 12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe, de la SCI et l'activité informatique du GIE GIGAM.

## VI. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- ◆ Les Comptes Courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- ◆ Les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les Cédantes, les sociétés de Courtage, la SCI et le GIE GIGAM ;
- ◆ Les opérations de réassurance intra-groupe ;
- ◆ Les commissions réciproques entre les Cédantes et les Sociétés de Courtage ;
- ◆ La participation au bénéfice.

## VII. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthodes comptables n'a été effectué au cours de l'exercice.

## VIII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

Comme en 2021, il est prévu en 2022 de renforcer certains moyens humains comme une ressource supplémentaire au sein du Service mutualisé pour le suivi et l'audit des Courtiers Délégués.

En parallèle, des actions ont été engagées autour de la priorité à donner au développement rentable et au passage à une organisation « agile ».

## NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

### COMPTES COMBINÉS 2021

Chiffres en K€

#### BILAN

##### Immobilisations incorporelles :

###### Valeurs brutes

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes <sup>1</sup>	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Frais d'établissement					
Droits au bail					
Logiciels	4 694	23	396	22	5 091
Autres actifs incorporels	25				25
Fond commercial	2 814	33	331		3 178
<b>TOTAL</b>	<b>7 534</b>	<b>55</b>	<b>727</b>	<b>22</b>	<b>8 295</b>

Les acquisitions de fonds de commerce de 2021 comprennent la constatation de l'écart d'acquisition des parts Estassur par la MAVIC à savoir 275 K€.

##### Placements immobiliers :

###### Valeurs brutes

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Constructions	10 554	411	1 287	150	12 101
Terrains	966	5	107		1 077
<b>TOTAL</b>	<b>11 520</b>	<b>415</b>	<b>1 394</b>	<b>150</b>	<b>13 179</b>

##### Actifs corporels d'exploitation :

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Mobilier/Matériel	1 130	88	107	37	1 288
Dépôts versés	4		6		9
Véhicules de transport	95		0	21	73
Immobilisations en cours	0	1 068	130	1 068	130
Agencements	2 727	82	129	50	2 888
<b>TOTAL</b>	<b>3 955</b>	<b>1 238</b>	<b>372</b>	<b>1 177</b>	<b>4 388</b>

<sup>1</sup> Intégration de la mutuelle d'assurance AFFINEO' ASSUR et de la SCI SAINTE MIBARE

### Amortissements/Provisions :

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Acquisitions	Reprises	31.12.2021
Immobilisations incorporelles	6 450	33	502	0	6 984
Actif immobilier	5 216	172	273	36	5 625
Immobilisations corporelles d'exploitation	2 957	389	66	149	3 263
<b>TOTAL</b>	<b>14 624</b>	<b>594</b>	<b>840</b>	<b>185</b>	<b>15 873</b>

### Autres immobilisations et placements :

( BRUT )

Rubrique	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Placements immobiliers	2 737	50	0	1	2 787
Actions cotées	1 218	6	415	352	1 287
Obligations cotées	19 128		8 734	4 016	23 847
Autres valeurs		244			244
Prêts	212		50	38	224
Actions / parts /OPCVM	6 204	62	401	885	5 782
Comptes à terme	10 818		7 089	7 559	10 348
Dépôts auprès des établissements de crédit	45 362		34 215	33 529	46 048
Placements dans les entreprises liées	45		5		50
Certificats mutualistes					
Titres de participation	81		1	14	68
<b>TOTAL</b>	<b>85 805</b>	<b>362</b>	<b>50 909</b>	<b>46 393</b>	<b>90 683</b>
Provision pour dépréciation	1 397	3	44	640	805
<b>NET</b>	<b>84 407</b>	<b>358</b>	<b>50 865</b>	<b>45 753</b>	<b>89 878</b>

### Placements avec estimation et valeur de réalisation

	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	13 179	7 553	13 526
Actions et titres à revenus variables	7 983	7 777	3 618
Parts d'OPCVM Actions	2 496	2 460	2 770
Obligations et autres titres à revenus fixes	80 243	79 682	80 178
Parts d'OPCVM Obligataires	3 285	3 284	3 387
Autres placements	585	585	567
<b>Total des placements</b>	<b>107 771</b>	<b>101 341</b>	<b>104 045</b>
Total des placements cotés	107 185		
Total des placements non cotés	585	585	567
Part des placements d'assurance Non vie	107 771	101 341	104 045
Part des placements d'Assurance vie			

## Créances

Rubrique	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Augm.	Dimin.	31.12.2021
Part dans PNA	1 401	3		364	1 040
Part dans les SAP	62 401		22 299	880	83 819
Part provision pour risques en cours	1 409		4 024	0	5 433
<b>TOTAL</b>	<b>65 211</b>	<b>3</b>	<b>26 323</b>	<b>1 244</b>	<b>90 292</b>

## Ventilation des provisions techniques cédées par nature

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTR OPHES NATURELLES (cat. 27)	RESPON S. CIVILE GENERALE (cat. 28)	PROTEC TION JURIDIQ UE (cat. 29)	PERTES PECUNI AIRES DIVERS ES (cat. 31)	CONSTRU CTION (cat. 31)	TOTAL (cat. 20 à 31)
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMA GES (cat. 23)	PARTICU LIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)						
Part des réassureurs dans les PNA	-	13	-	-	61	562	177	-	-	221	5	1 040
Parts des réassureurs dans les SAP	-	1 206	44 678	5 101	12 864	7 394	4 996	5 367	87	1 503	624	83 819
Part des réassureurs dans la PREC	-	-	3 748	1 589	-	-	-	96	-	-	-	5 433

## Capitaux propres part Groupe

Rubrique	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
<b>Fonds propres part groupe au 31 12 2020</b>	<b>22 845</b>	<b>26 025</b>	<b>4 832</b>	<b>53 702</b>
Affectation du résultat		4 877	-4 832	45
Résultat de l'exercice 2021			1 889	1 889
Droit d'adhésion	93	0		93
Retraitement fonds propres nouvelles mutuelles	805	-805		0
Annulation intérêts minoritaires négatifs		-74		-74
Réaffectation fonds propres		-1		-1
Constitution Fonds établissement / certificats mutualistes		-63		-63
Ristourne aux sociétaires		-210		-210
Adhésion des nouvelles structure	285	605		890
<b>Fonds propres au 31.12.2021</b>	<b>24 028</b>	<b>30 354</b>	<b>1 889</b>	<b>56 271</b>

## Intérêts des minoritaires

Rubrique	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
<b>Fonds propres intérêts des minoritaires au 31 12 2020</b>		<b>-19</b>	<b>-45</b>	<b>-64</b>
Résultat de l'exercice 2021			5	5
Annulation des intérêts minoritaires négatifs Est'assur		74		74
<b>Fonds propres au 31.12.2021</b>		<b>55</b>	<b>-40</b>	<b>15</b>

## Contributif Capitaux Propres (part GROUPE)

	<b>Fonds propres</b>
Fonds propres au 01/01	53 702
Ristournes aux sociétaires	-210
Reprise réserve de réévaluation	- 1
Résultat distribué	45
Droits d'adhésion	93
Résultat 2021	1 889
Adhésion nouvelle structure	890
Annulation intérêts minoritaires négatifs	-74
Certificats mutualistes hors combinaison	-63
<b>TOTAL</b>	<b>56 271</b>

### Contributif Capitaux Propres par entités combinés

K€	Fonds propres au 31/12/2021	En pourcentage
MDE	2 607	5%
MALJ	4 409	8%
MAVIC	4 804	9%
MAS	488	1%
MDBO	2 785	5%
MAVIM	8 871	16%
AFFINEO	170	0%
BRESSANE	7 990	14%
MAVIT	1 705	3%
GAMEST	28 059	50%
BRESSE COURTAGE	- 146	0%
EST ASSUR	- 969	-2%
SMAB Courtage	28	0%
SCI SAINTMIBARE	- 53	0%
GMA	- 659	-1%
GIGAM	- 3 818	-7%
<b>TOTAL</b>	<b>56 271</b>	<b>100%</b>

## Provisions techniques

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Augm.	Dimin.	31.12.2021
Provisions pour Sinistres à payer	96 872		31 391	4 362	123 901
Prévisions pour recours à encaisser	-6 842		6 739	8 742	-8 843
Provisions pour primes non acquises	7 846	10	189	1 116	6 929
Provisions pour risques en cours	1 589		4 658	0	6 247
Provisions pour frais de gestion sinistre	2 759		434	130	3 062
Provisions pour risques croissants	631		0	4	627
Provision pour égalisation	1 400		0	0	1 400
<b>TOTAL</b>	<b>104 254</b>	<b>10</b>	<b>43 412</b>	<b>14 353</b>	<b>133 323</b>

Provisions pour sinistres ouverture	89 939 117
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	18 907 938
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	73 411 500
<b>BONIS/MALIS</b>	<b>- 2 380 321</b>

Les provisions pour sinistres à payer tiennent donc compte d'un mali **brut de 2 380 321 €** exclusivement lié à la dégradation d'un sinistre corporel.

En net de réassurance, ce mali conduit à un **boni de 4 229 302 €**.

## Ventilation des provisions techniques par nature

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	(cat. 31)	(cat. 20 à 31)
Provisions pour Sinistres à payer	61	1 931	53 937	6 714	24 563	12 704	6 925	6 858	1 775	7 809	624	123 901
Prévisions pour recours à encaisser	24	0	- 3 183	- 845	- 921	- 217	- 6	- 2	- 15	- 3 679		- 8 843
Provisions pour primes non acquises	12	75	812	378	2 557	1 132	371	61	96	1 429	5	6 929
Provisions pour risques en cours			1 589		4 411		247					6 247
Provisions pour risques croissants		627										627
Provision pour égalisation					135	200	1 065					1 400

## Etats des provisions pour risques et charges

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Augm.	Dimin.	31.12.2021
Provision pour indemnité de fin de carrière	253	40	13	44	261
Autres provisions	53		0	3	51
Provision Médailles du travail	94		0	11	84
<b>TOTAL</b>	<b>401</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>396</b>

Les diminutions de la provision pour indemnité de fin de carrière proviennent principalement des mouvements de personnel, un seul départ à la retraite effectif ayant été constaté sur la période.

## Créances et dettes d'exploitation

### Créances

Rubrique	31.12.2020	31.12.2021	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Créances nées d'opérat. D'assurance directe	7 479	6 681	6 681	
Créances nées d'opérat. de réassurance	1 331	2 842	2 842	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	427	852	852	
Personnel	8	10	10	
Débiteurs divers	320	1 493	1 493	
<b>TOTAL</b>	<b>9 565</b>	<b>11 879</b>	<b>11 879</b>	

### Dettes

Rubrique	31.12.2020	31.12.2021	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	1 818	2 728	2 728	
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 625	3 897	3 897	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	5 854	8 187	1 698	6 489
Personnel	855	749	749	
Etat, organismes Sécurité Sociale	2 491	1 814	1 814	
Sociétaires – Ristournes à répartir				
Autres emprunts et espèces locataires	34	435	433	2
Créditeurs divers	1 549	1 679	1 679	
<b>TOTAL</b>	<b>20 226</b>	<b>19 489</b>	<b>12 998</b>	<b>6 491</b>

## Compte de régularisation actif et passif

### Actif

Rubrique	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Augm.	Dimin.	31.12.2021
Intérêts et loyers courus et non échus					
Frais acquisition reportés	991		24	226	789
Autres comptes	80		882	896	67
Charges constatées d'avance	79	2	144	101	123
<b>TOTAL</b>	<b>1 151</b>	<b>2</b>	<b>1 050</b>	<b>1 222</b>	<b>979</b>

## Passif

	31.12.2020	01.01.2021 Nouvelles entrantes	Augm.	Dimin.	31.12.2021
Autres comptes					
Produits constatés d'avance	-		21		21
Commissions reçues d'avance du réass.	385		0	174	211
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>174</b>	<b>232</b>

Au niveau des Comptes Combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement ont, depuis 2014, été reclassés dans les placements financiers correspondants.

## COMPTES DE RÉSULTAT

### Primes

Ventilation des primes acquises	2020	2021
Primes émises	69 415	76 031
Complément de Primes	3 074	3 169
Variation des primes acquises non émises	284	-59
Variation des primes à annuler	-285	64
Variation des primes non acquises	-572	927
Variation des provisions pour risques en cours	1 323	-4 658
<b>TOTAL des primes acquises</b>	<b>73 238</b>	<b>75 474</b>

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Mutuelle Affinéo'Assur a rejoint le GAMEST.  
Son encaissement 2021 représente 1 829 k€.

Ventilation des primes cédées	2020	2021
Primes émises	-37 872	-42 886
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	-233	-637
Variation des provisions pour risques en cours	-9	4 024
<b>TOTAL des primes cédées</b>	<b>-38 114</b>	<b>-39 499</b>

### Cotisation par catégorie

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	RESPONS. CIVILE (cat. 36)	(cat. 20 à 31)
Primes et accessoires émis	2 117	2 037	14 056	8 257	21 533	16 694	3 225	779	2 208	7 695	334	78 936
Charges d'annulations	-2	-2	-11	-7	-18	-14	-3	-1	-2	-6	0	-64
Ristournes												
Primes à émettre nettes clôture	20	19	131	77	201	156	30	7	21	72	3	738
Primes à émettre nettes ouverture	24	23	122	81	239	161	34	6	19	85	2	797
Sous-total primes nettes	2 115	2 035	14 077	8 261	21 513	16 703	3 223	780	2 211	7 688	335	78 942
<b>Variation de provision pour primes non acquises</b>												
Prov. primes non acquises clôture	12	75	2 401	378	6 968	1 080	618	61	96	1 208	5	12 902
Prov. primes non acquises ouverture	11	79	1 335	1 734	2 959	931	413	543	93	1 325	11	9 434
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	1	-4	1 066	-1 357	4 009	148	205	-482	3	-117	-5	3 468
Sous total primes de l'exercice	2 114	2 038	13 011	9 617	17 503	16 555	3 018	1 262	2 208	7 805	340	75 474

### Autres Produits techniques

Autres Produits techniques	2020	2021
Autres produits techniques	1 311	1 494
<b>Autres produits techniques nets</b>	<b>1 311</b>	<b>1 494</b>

## Sinistres

Charges des sinistres brutes	2020	2021
Prestations et frais payés	32 716	37 697
Charges des provisions pour sinistres	1 368	25 365
Autres charges de gestion	3 993	4 260
<b>Total des sinistres bruts</b>	<b>38 077</b>	<b>67 322</b>

Sur les 67 323 K€ de sinistres bruts, la mutuelle Affinéo'Assur représente 2 042 K€.

Charges sinistres cédées	2020	2021
Prestations et frais payés	15 639	19 055
Charges des provisions pour sinistres	355	21 418
<b>Total des sinistres cédés</b>	<b>15 994</b>	<b>40 473</b>

## Charges de gestion

	2020	2021
Frais de sinistres	3 993	4 260
Frais d'acquisition	9 973	10 839
Frais d'administration	5 320	6 241
Autres charges techniques	2 852	3 195
Dotation provision d'égalisation et risques croissants	-520	-4
<b>TOTAL</b>	<b>21 618</b>	<b>24 531</b>

## Ventilation des produits et charges de placements :

	2020	2021
<b>Produits</b>		
Revenus des placements	1 862	1 899
Profits de réévaluation	1	8
Profits de réalisation :		
– sur valeur mobilière	83	395
– sur immeuble		
Intérêts bancaires et Prêts		
Reprise provision dépréciation placements	226	649
Autres produits de placements		-6
Produits diff. remboursement à percevoir	16	6
	<b>2 189</b>	<b>2 951</b>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur emprunts	85	75
Frais externes gestion sur immeubles et titres	59	59
Frais internes de gestion sur placements	220	181
Dotation provision pour charges		
Dotation provision dépréciation durable	254	44
Perte sur cession valeurs mobilières	150	472
Amortissement des différences de prix de remboursement.	83	41
Amortissement. Imm. dotation prov. dépréciation placements	261	263
<b>TOTAL</b>	<b>1 112</b>	<b>1 135</b>

## Produits et charges exceptionnels

	2020	2021
<b>Produits</b>		
Profits cessions éléments d'actifs	11	111
Cession droit d'exploitation de portefeuille	343	
Profits exceptionnels divers	22	62
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>172</b>
<b>Charges</b>		
Pertes ex. antérieurs (créances)		
VNC des actifs cédés		
Achat portefeuille agent/courtiers	343	
Dotations prov exceptionnelles pour litiges		
Charges exceptionnelles diverses	186	91
<b>TOTAL</b>	<b>529</b>	<b>91</b>

## Ventilation des Charges de personnel

Nature	2020	2021
Salaires bruts	4 358	4 829
Charges sociales	1 785	2 038
Taxes sur salaires	407	504
<b>TOTAL</b>	<b>6 550</b>	<b>7 370</b>

Les salaires bruts au 31/12/2021 comprennent les indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration du GAMEST et des mutuelles, elles représentent 85 662 € sur cet exercice. Cependant, aucun engagement n'a été enregistré en matière de retraite à l'égard de cet organe.

## Commissions d'assurance directe

	2020	2021
Commissions	12 051	12 980

## Preuve d'impôts

	2021
Résultat net de la combinaison avant impôts	3 100
<b>Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 26.5 %)</b>	<b>822</b>
Différentiel de taux d'imposition	-25
Différence permanente retraitements	52
Déficit N Non activé	429
Utilisation Déficit antérieur non activé	-59
Autres	-13
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>1 206</b>

## Effectif au 31/12/2021

Effectif au 31 décembre	2020	2021
Cadres	28	33
Mandataires sociaux		
Employés	78	82
<b>TOTAL effectif</b>	<b>106</b>	<b>115</b>

Autres activités	2020	2021
Produits	809	790
Charges	2 032	1 772

### **Contrôle des comptes**

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 398 458 €.

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des Comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 148 497 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2, un accompagnement stratégique, une délégation de la gestion des sinistres PJ Professionnel ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 249 961 €.

## Compte technique par secteur :

	Opération brutes	Cessions et retrocessions	Opérations nettes 2021	RAPPEL 2020
<b>Primes acquises</b>	<b>80 132</b>	<b>43 523</b>	<b>36 609</b>	<b>33 810</b>
Primes émises	79 205	42 886	36 320	34 615
Variations des primes non acquises	927	637	290	-805
			-	
<b>Part du compte technique dans les produits nets des placements</b>	<b>580</b>		<b>580</b>	<b>320</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>1 494</b>		<b>1 494</b>	<b>1 311</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>67 322</b>	<b>40 473</b>	<b>26 849</b>	<b>22 083</b>
Prestations et frais payés	41 957	19 055	22 903	21 070
Charge des provisions pour sinistres	25 365	21 418	3 946	1 013
			-	
<b>Charge des autres provisions techniques</b>	<b>4 654</b>	<b>4 024</b>	<b>630</b>	<b>-1 293</b>
<b>Participation aux résultats</b>				
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>17 080</b>	<b>11 814</b>	<b>5 266</b>	<b>4 737</b>
- Frais d'acquisition	10 839		10 839	9 973
- Frais d'administration	6 244		6 241	5 320
- Commissions reçues des réassureurs		11 814	- 11 814	- 10 556
			-	
<b>Autres charges techniques</b>	<b>3 195</b>		<b>3 195</b>	<b>2 852</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>			<b>-</b>	<b>500</b>
			-	
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>- 10 046</b>	<b>- 12 787</b>	<b>2 742</b>	<b>6 561</b>
<b>Participation des salariés</b>				
<b>Produits nets des placements hors part du compte technique</b>	<b>1 249</b>		<b>1 249</b>	<b>761</b>
<b>Elimination des opérations intersectorielles</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>3 990</b>	<b>7 322</b>

### Caractérisation sommaire des activités concernées :

	2021	2020
Chiffres d'affaires	670 462	699 564
Autres produits d'exploitation	119 827	109 669
Achats consommés	-	-
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	719 893	703 666
Autres charges d'exploitation	723 911	986 381
Impôts et taxes	40 035	43 506
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	288 070	298 873
<b>Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)</b>	<b>- 981 619</b>	<b>- 1 223 193</b>
Charges et produits financiers	- 20 069	- 13 578
Elimination des opérations intersectorielles		
<b>Total</b>	<b>- 1 001 688</b>	<b>- 1 236 771</b>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*En application des Dispositions de l'Article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des Sociétés d'Assurance Mutuelle, sont mentionnés comme suit, les « autres » mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :*

- Me Philippe EISER :** Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »  
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA  
Gérant de la SCP d'Huissiers de Justice  
Administrateur de la Mutuelle AMELLIS
- M. Michel JENNY :** Président de la MUTELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR  
Administrateur de Colmar-Expo  
Gérant de la SCI L'Europe
- M. Gérard HENRIOT :** Président de LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DE BOURGOGNE  
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »  
Trésorier du GIE GIGAM  
Membre du Conseil du Comité d'Audit du GAMEST  
Trésorier de l'Institut Courbet à ORNANS  
Trésorier d'un Village de Vacances à Villers le Lac (Doubs)
- Mme Aicha ZAHIR :** Pas d'autres mandats
- M. Benoît STURNY :** Président du GAMEST  
Président de la Société BSI Conseils  
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA  
Président de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse" Assurances »  
Administrateur de la MAVIC
- M. Claude WITZ :** Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA  
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »,  
Président du Comité d'Audit du GAMEST  
Fonction clé « Auditeur interne »
- Mme Andrée KOELHY :** Administratrice de la MALJ
- M. Francis BALAY :** Administrateur de la MAS  
Administrateur et membre du bureau de la MGP et de l'UR2S  
Administrateur et membre du Comité d'Audit d'UMG ENTIS
- M. Denis TERRIER :** Président de La BRESSANE  
Administrateur des CUMA de Montcet et Montfalcon  
Membre du comité SAFER de l'Ain
- M. Pierre BERGANTZ :** Président de la MAVIM  
Membre du Comité Exécutif de la MAVIM  
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Gilbert STOECKEL :** Président de la MAVIT  
Maire de THANN  
Vice-Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay
- M. Jacques PERRON :** Président d'AFFINEO'ASSUR  
Trésorier de l'Association de Pêche « La Gaule de Treffort-Cuisiat »